



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 244, rue Beaulieu (lot 2 983 648 du cadastre du Québec)

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 5 juin 2023 à 19h00, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

- Rendre réputées conformes :
 - la marge arrière à 7,09 mètres au lieu de 7,50 mètres;
 - la marge arrière d'une remise avec un puits de lumière à 1,40 mètres au lieu de 2 mètres;
 - la marge arrière d'une remise à 0,27 mètre au lieu de 1 mètre.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre lors de cette séance.

Donné à Maniwaki, le 16 mai 2023.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de mai 2023.

Louise Pelletier, greffière